

Règlement du jeu-concours libraires Les Déracinés

ARTICLE 1

La société Edi8, S.A.S. au capital social de 644 900 €, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 389 160 441 et dont le siège social est situé au 12 avenue d'Italie 75013 Paris, (ci-après « l'Organisateur ») organise, du 3 au 27 mai 2018 (participation jusqu'au dernier jour minuit), un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé Jeu-concours libraires Les Déracinés .

Le jeu-concours est accessible via un email envoyé aux libraires de 1^{er} niveau visités par l'équipe de représentants Interforum « IF3 ».

La participation au jeu-concours libraires Les Déracinés implique l'acceptation sans restrictions ni réserves du présent règlement.

ARTICLE 2

Le jeu-concours est réservé aux libraires indépendants et leurs salariés majeurs au 3 mai 2018, domiciliés en France métropolitaine, à l'exception des collaborateurs exceptionnels ou permanents de l'Organisateur et des sociétés partenaires ainsi que des membres de leur famille.

ARTICLE 3

Pour jouer, les participants doivent envoyer à l'adresse email anouk.girard@edi8.fr une ou plusieurs photos de la vitrine de leur librairie et/ou des tables situées dans la librairie mettant en scène le livre « Les Déracinés » de Catherine Bardon publié par Les Escales en indiquant leur adresse e-mail, ainsi que le nom de leur librairie, leurs nom, prénom, date de naissance et adresse complète.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider toute participation au jeu-concours si les informations fournies se révèlent, en partie ou en totalité, erronées ou manifestement fantaisistes.

Les participations sur papiers libres ou par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide.

ARTICLE 4

Le gagnant sera choisi parmi les participations valides par le jury décrit ci-après avant le 1^{er} juin 2018.

Le jury sera composé d'un membre de l'Office du Tourisme de République Dominicaine, 2 membres de la maison d'édition Les Escales, un membre de la société Interforum en charge de la diffusion commerciale des publications des Escales.

Le jury délibérera selon les modalités suivantes :





Chaque participant déclare expressément disposer des droits de propriété littéraire et artistique des photos soumises. De façon générale, chaque participant garantit l'Organisateur contre tout trouble, revendication ou éviction quelconques de tout tiers relatif auxdites photos. Il déclare notamment que ses photos sont originales et ne contiennent rien qui puisse être susceptible d'engager la responsabilité de l'Organisateur vis-à-vis des tiers. Chaque participant garantit également que ses photos ne contiennent rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives au respect de la vie privée, du droit à l'image, à la contrefaçon ou à la responsabilité civile ou pénale.

ARTICLE 6

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le jeu-concours.

La responsabilité de l'Organisateur ne peut être engagée de ce fait, ni du fait de difficultés de connexions ou d'accès au site quelles qu'en soient les causes, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou d'e-mail.

Les participants s'engagent à décharger l'Organisateur ainsi que ses sociétés partenaires, ses dirigeants et ses collaborateurs de toute responsabilité, atteinte, perte ou dommage de quelque nature que ce soit, résultant directement ou indirectement du présent jeu-concours.

Le gagnant du premier prix s'engage à souscrire personnellement et préalablement à son départ un contrat d'assistance et les assurances nécessaires pour couvrir tous les risques inhérents au voyage.

De même, il s'engage à effectuer préalablement à son départ tout contrôle médical nécessaire et adapté au voyage.

Le gagnant du premier prix s'engage enfin à ce que la personne de son choix l'accompagnant se conforme au présent article.

ARTICLE 7

Conformément à la loi "Informatique et Liberté" n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des données personnelles le concernant en écrivant à l'adresse e-mail anouk.girard@edi8.fr (en précisant le nom du l'opération _____) ou à l'adresse postale du concours :

« _Jeu-concours Libraires Les Déracinés
Editions Les Escapes
12 avenue d'Italie
75013 PARIS _____ »

Le traitement des données personnelles collectées à l'occasion de la participation au présent jeu-concours a pour unique finalité l'organisation dudit jeu-concours et sera détruit à l'issue du délai mentionné à l'article 9 ci-dessous.



ARTICLE 8

Le règlement complet est déposé en l'étude de Me Eric Tricou, huissier de justice, 60-62 rue du Maréchal Foch, 78000 Versailles, et pourra être obtenu gratuitement en écrivant à :

« Edi8 – Jeu-concours Libraires Les Déracinés, 12 avenue d'Italie, 75013 Paris »

ou en écrivant à anouk.girard@edi8.fr en précisant le nom de l'opération : Jeu-concours libraires Les Déracinés

ARTICLE 9

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par l'Organisateur dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative au présent jeu-concours ne sera prise en considération que dans un délai de trois mois à compter de la date limite de participation.

